

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3894>



Le remplacement est un besoin permanent du service public !

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - TZR -



Date de mise en ligne : jeudi 14 avril 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Entre 2004 et 2010, 6000 postes de professeurs remplaçants titulaires ont été supprimés au niveau national.

Dans notre académie, le nombre de professeurs remplaçants titulaires (TZR) est passé de 850 à la rentrée 2008 à 660 cette année. Les deux tiers de ces personnels sont affectés pendant la durée de l'année scolaire sur des postes non pourvus. Cela laisse un nombre nettement insuffisant de professeurs pour les suppléances en cours d'année scolaire.

Les conditions de travail imposées à ces personnels se dégradent d'année en année :

- Affectation sur une zone étendue au département et dans les départements limitrophes.
- Affectations multiples sur plusieurs établissements en même temps, parfois trois dans la même journée. En 2010-2011, 50 % des professeurs remplaçants affectés à l'année partagent leur service entre plusieurs établissements scolaires dont un tiers dans des localités éloignées.
- Les déplacements imposés sont sur des trajets de plus en plus importants et quand ils sont pris en charge par le rectorat, c'est avec plus de six mois de retard.

Mais le pire est-il atteint ?

Alors que les contraintes - non valorisées - de cette fonction sont déjà importantes (en l'espace de quelques heures, le professeur remplaçant doit – organiser ses déplacements – prendre contact avec l'établissement concerné pour effectuer toutes les démarches administratives et pédagogiques – préparer les premières heures de cours avant la prise en charge des élèves), nous constatons dans l'académie de Dijon une recrudescence des cas d'affectation de TZR dans des disciplines différentes de leurs disciplines de recrutement, pour laquelle ils ont reçu une formation. **88 professeurs remplaçants enseignent dans une autre discipline que la leur. C'est notamment le cas de nombreux collègues de Sciences Physiques que le rectorat contraint d'enseigner les Mathématiques.**

La qualité de l'enseignement que l'Education Nationale doit à chaque élève, et donc les meilleures conditions possibles pour qu'ils obtiennent une qualification, ne peut passer par l'enseignement des disciplines par des adultes sans formation adéquate !

En effet, si le rectorat pour atténuer sa responsabilité dans la dégradation des conditions d'étude des élèves se masque derrière de prétendues ressemblances entre les deux disciplines citées, il nie ce qui fonde la légitimité d'un enseignant : une haute qualification disciplinaire ainsi qu'une expertise professionnelle, pédagogique et didactique. Comment enseigner efficacement une matière dont on ne connaît pas ce qui peut faire obstacles aux apprentissages ?

Le rectorat oublie par ailleurs de préciser que l'académie de Dijon ne compte que 57 professeurs remplaçants de Mathématiques et que 50 d'entre eux sont affectés pour toute la durée de l'année scolaire ! La question des sous effectifs est éludée alors même qu'elle est la cause de tous les problèmes.

Le remplacement est un besoin permanent du service public de l'Education Nationale. Il relève de la conception que nous nous faisons de notre métier, de son efficacité, des conditions de prise en charge des élèves.

Vœu présenté par les élus enseignants au conseil d'administration du ... / ... /

Le conseil d'administration du (nom de l'établissement) condamne les insuffisances du système de remplacement et les répercussions sur la qualité du service rendu aux élèves et les conditions d'exercice des personnels.

Il demande l'arrêt immédiat de toutes affectations des personnels titulaires sur zone remplacement dans une discipline différente de celle pour laquelle ils ont reçu une formation.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/rtf-a14e8.svg>

Motion TZR

Télécharger ici ce texte pour votre CA

